

AIDES FINANCIERES

Lancement de la campagne A.N.S. « Actions » 2020



La campagne de subventionnement de l'Agence Nationale du Sport 2020 est officiellement lancée et se déroulera **jusqu'au 31 mai**.

Vous retrouverez ci-après quelques informations pratiques afin d'effectuer vos démarches pour votre club.

Sous l'égide de la Fédération, nous vous rappelons les **priorités d'attribution des subventions en faveur des projets**, à savoir :

- La diversification de ses pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le rôle éducatif, social et solidaire du football

Une note de cadrage et le code de subvention territoriale précisant les modalités pour déposer votre projet sera adressé par la FFF par e-mail.

1. Conditions d'éligibilité

- ✓ Clubs affiliés FFF
- ✓ Aide minimum de 1 500€ par porteur de projet (1 000€ pour les clubs situés en Z.R.R.) dans la limite de 50% du coût du projet
- ✓ Correspondance du projet avec les priorités d'actions fixées
- ✓ Action commencée en 2020
- ✓ Dossier du club, déposé sur la plateforme « [Le Compte Asso](#) » **avant le 31 mai 2020**.

Si votre compte n'est pas encore créé, nous vous invitons à le faire dès maintenant en renseignant l'ensemble des éléments administratifs demandés. Une fois intégrés, ceux-ci seront juste à actualiser lors de vos demandes diverses ultérieures.

2. Comment effectuer la demande

En lien avec le document que vous recevrez, voici un résumé :

- ✓ Se connecter à son « Compte Asso »
- ✓ Saisir IMPERATIVEMENT :
 - Son numéro d'affiliation
 - Le code de la Ligue (envoyé par e-mail à chaque club)
 - Le code du dispositif fédéral de rattachement de l'action

ATTENTION

Si vous souhaitez déposer **plusieurs projets** :
créer **UN SEUL DOSSIER** au nom de votre club
et insérer plusieurs actions dans ce même dossier.